

COMMENT RÉSERVER ?



Par téléphone N° Vert :

0 800 870 942

Service & appel
gratuits

Les réservations doivent être effectuées :

- > au plus tôt 15j à l'avance
- > au plus tard à 17H00, la veille
(du mardi au vendredi)
- > au plus tard le vendredi à 17H00
(les courses du lundi)

Lors de la réservation, il est impératif pour le bon fonctionnement du service de préciser pour l'aller et le retour :

- 1 Son nom/prénom
- 2 La date, l'heure et les lieux de montée et descente
- 3 La présence ou non d'un accompagnateur
- 4 Un numéro de téléphone permettant de joindre la personne
- 5 Toute autre précision utile



Conception AGENCE Y2  www.agencey2.com Ne pas jeter sur la voie publique



SEPTEMBRE 2025

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE PMR

RÉSERVÉ AUX PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE
DU LUNDI AU SAMEDI
DE 6H45 À 18H30



FONCTIONNEMENT

Le Trans'Agglo PMR est un service de Transport à la Demande pour les personnes à mobilité réduite (TAD PMR) fonctionnant sur la commune de Manosque du lundi au samedi de 6h45 à 18h30, sur réservation et sous réserve de disponibilité (ne fonctionne pas le dimanche et les jours fériés).

Fonctionnement du service :

- Les personnes titulaires d'une carte de mobilité inclusion invalidité sont prioritaires sur ce service. Celles ayant la mention «priorité» ou «stationnement», seront bénéficiaires dans la mesure des places disponibles.
- Ce service n'est déclenché que si l'un des arrêts empruntés ou les deux ne sont pas accessibles. Si les 2 arrêts (montée et descente) sont accessibles, il n'y a pas de transport de substitution possible. Les lignes du réseau Trans'Agglo sont accessibles PMR.
- Les usagers seront pris en charge à l'arrêt le plus proche de chez eux et déposés à l'arrêt le plus proche de leur lieu de destination. Les voyageurs peuvent bénéficier, à titre exceptionnel, d'une desserte plus proche de leur domicile, en particulier si le cheminement pour se rendre à l'arrêt est difficile.
- La prestation service de substitution s'applique à partir d'un déplacement supérieur à 500 m.
- Le conducteur n'accède en aucun cas à l'intérieur des lieux publics ou privés de prise en charge et/ou de dépose. Il n'est pas habilité à faire du portage ou à aider l'usager à se déplacer.
- Le véhicule ne peut transporter qu'un fauteuil à la fois.
- Le service fait partie du réseau Trans'Agglo, l'usager doit se procurer un titre de transport et le valider à chaque montée. Le voyage est gratuit pour l'accompagnateur obligatoire noté sur la carte d'invalidité.
- Toute absence non signalée entraînera automatiquement l'annulation de la réservation retour, avec la possibilité de refuser de nouvelles réservations et d'envisager une suspension en cas de récidives.
- L'achat des titres se fait à partir du portail mobilité de la DLVAgglo ou auprès du conducteur (ticket unitaire et Pass 10 voyages).



Informations :
mobilite.dlva.fr ou
Trans'Agglo



TARIFS

au 11 juillet 2024

TYPE DE TITRE	PRIX
TICKET UNITAIRE (valable 1h30 avec correspondance)	1.50€
PASS 10 VOYAGES	10€
PASS MENSUEL	20€
PASS ANNUEL +26 ANS	120€
PASS ANNUEL +26 ANS RÉDUIT	60€
PASS ANNUEL -26 ANS	90€
PASS ANNUEL SCOLAIRE Collège / Lycée	60€
PASS ANNUEL SCOLAIRE Maternelle / Élémentaire	50€
PASS ANNUEL EXTÉRIEUR (HORS DLVA)	150€

Les tarifs pratiqués sont les mêmes que ceux de l'ensemble du réseau.

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour bénéficier de ce service, votre inscription doit être validée par le service Mobilité de DLVAgglo. Vous devez :

- 1 Résider sur le territoire de DLVAgglo et prévoir des déplacements au sein de Manosque.
- 2 Être titulaire d'une carte mobilité inclusion avec la mention «invalidité» ou être titulaire d'une carte mobilité inclusion avec la mention «priorité» ou «stationnement».

INFORMATION COMPLÉMENTAIRES :
Pour toute question, déplacements hors Manosque (au sein d'une commune de DLVAgglo) ou réservations, contactez le : 0 800 870 942 Service & appel gratuits

INSCRIPTIONS

- 1 Retirez votre dossier à : Accueil de DLVAgglo Place de l'Hôtel de Ville 04100 Manosque
- 2 Préparez les pièces suivantes :
 - une copie de votre carte d'invalidité.
 - un justificatif de domicile.
 - une copie de la pièce d'identité.
- 3 Déposez votre dossier sur place, à l'Accueil de DLVAgglo.



POUR BIEN VOYAGER, CONSULTEZ LE GUIDE MOBILITÉ !